

DELIBERATION N° 2026/074

Relative à la désignation du correspondant défense de la Ville de Dumbéa.

Le conseil Municipal de la ville de Dumbéa, réuni en séance publique le 23 juin 2026,
VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU le Code des Communes de Nouvelle-Calédonie,
VU la circulaire du 26 octobre 2001 du secrétaire d'Etat à la Défense chargé des anciens combattants, instaurant dans toutes les communes un correspondant défense,
VU le courrier de Madame la ministre des Armées et des Anciens Combattants en date du 29 avril 2026,
VU la note explicative de synthèse n°2026/032 du 19 mai 2026,
La commission municipale intitulée « Pilotage, Ressources et Modernisation » entendue en séance du 11 juin 2026,
Après en avoir délibéré,

D E C I D E :ARTICLE 1/

Conformément aux dispositions de l'article L 121-12 alinéa 6 il est décidé à l'unanimité des membres présents, de lever le vote à scrutin secret pour désigner le correspondant défense de la Ville de Dumbéa, parmi les membres du conseil municipal.

ARTICLE 2/

Est désignée Mme Barbara BABEL-UNGERER pour remplir le rôle de « correspondant défense » de la Ville de Dumbéa.

ARTICLE 3/

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-2 du Code de Justice Administrative, un délai de deux mois est disponible à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4/

Le Maire de la Ville de Dumbéa est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise à Madame la Commissaire déléguée de la République pour la province Sud, et publiée.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 23 JUIN 2026

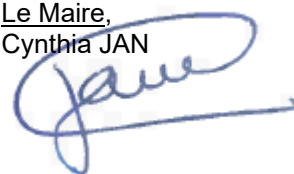
POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 24 JUIN 2026

La secrétaire de séance,
Virginie BARREAU



Le Maire,
Cynthia JAN

DESTINATAIRES :

SAS	-	1
SAG	-	1
PUBLICATION	-	1